

Procès-verbal

Séance du 16 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le 16 juin, à 20 heures 35, le Conseil municipal de la commune de Saint-Rémy-l'Honoré régulièrement convoqué, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur le Maire.

Pouvoirs

- M. Cédric Meheut donne pouvoir à Mme Marie-Charlotte Luthier.
- M. Florent Babin donne pouvoir à Mme Corinne Bourdon.
- Mme Dominique Charpentier donne pouvoir à Mme Isabelle Bretécher.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à **20 h 35**.

Désignation du secrétaire de séance

Mme Marie-Charlotte Luthier se porte volontaire pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, désigne Mme Marie-Charlotte Luthier en qualité de secrétaire de séance.

Résultat du vote :

- Pour : 15
- Contre : 0
- Abstention : 0

Approbation des procès-verbaux

Les procès-verbaux des séances des **7 avril 2026** et **28 avril 2026** sont soumis à l'approbation du Conseil. Mme Isabelle Bretécher demande la signification de la mention « Contentieux : néant » figurant en fin de procès-verbal. Il lui est répondu que cette mention signifie qu'aucun nouveau contentieux n'est intervenu depuis la séance précédente.

Aucune autre observation n'étant formulée, les procès-verbaux sont approuvés.

1. Autorisation de mise en vente de deux maisons communales situées 30 rue du Professeur Mariller

Monsieur le Maire présente le dossier relatif à la vente de deux maisons appartenant à la commune, situées au 30 rue du Professeur Mariller, à proximité du Hangar communal et de l'ancienne Maison des Associations.

Cette cession est inscrite au budget communal depuis plusieurs exercices.

Les diagnostics immobiliers ont été réalisés :

- la grande maison est classée **F** ;
- la petite maison est classée **G** au titre du diagnostic de performance énergétique.

Deux agences immobilières ont procédé à une estimation des biens :

- 220 000 € pour la grande maison ;
- 120 000 € pour la petite maison.

Chaque maison sera vendue avec une parcelle de jardin et bénéficiera d'une servitude permettant le stationnement de deux véhicules.

Le Hangar communal reste propriété de la commune. Une division parcellaire sera réalisée lors de la vente selon qu'un ou deux acquéreurs se présentent.

Mme Radhia Zouioueche demande si une autre utilisation de ces bâtiments a été envisagée par la commune.

Monsieur le Maire répond que la commune dispose déjà d'autres bâtiments permettant de répondre à ses besoins.

Après lecture de la délibération, le Conseil municipal procède au vote.

Résultat du vote :

- Pour : 15
- Contre : 0
- Abstention : 0

La délibération est adoptée à l'unanimité.

2. Désignation des représentants de la commune au CNAS pour le mandat 2026-2032

Monsieur le Maire rappelle que le Comité National d'Action Sociale (CNAS) propose aux agents territoriaux différentes prestations assimilables à celles d'un comité d'entreprise : aides sociales, réductions, chèques cadeaux, séjours de vacances, colonies, spectacles, etc.

Il convient de désigner les représentants de la commune.

Sont proposés :

Représentants titulaires :

- M. Patrick Ratel ;
- Mme Ketty Hamel.

Représentants suppléants :

- Mme Corinne Bourdon ;
- Mme Isabelle Reynier.

Aucune question n'étant soulevée, la délibération est soumise au vote.

Résultat du vote :

- Pour : 15
- Contre : 0
- Abstention : 0

La délibération est adoptée.

3. Création d'un poste de rédacteur territorial à temps complet

Monsieur le Maire donne la parole à Mme Corinne Bourdon.

Elle informe le Conseil que la secrétaire générale de Mairie a sollicité un détachement afin d'exercer ses fonctions dans une autre commune à compter du 21 juin 2026.

Afin d'assurer la continuité du service, il est proposé de créer un poste de rédacteur territorial à temps complet, relevant de la catégorie B de la fonction publique territoriale.

Après lecture de la délibération, le Conseil municipal procède au vote.

Résultat du vote :

- Pour : 15
- Contre : 0
- Abstention : 0

La délibération est adoptée.

4. Fixation des tarifs applicables à la fête du village

Mme Corinne Bourdon présente la délibération.

La fête du village se déroulera le 27 juin 2026. Il convient de fixer les tarifs des boissons et de la restauration.

Ces tarifs seront également applicables au vide-greniers organisé au mois de septembre.

Elle rappelle que les recettes feront l'objet d'un suivi rigoureux au moyen de tickets de vente et d'une procédure de contrôle assurée par le secrétariat de mairie. Les produits sont regroupés par catégories tarifaires afin de simplifier la gestion.

Après lecture de la délibération et présentation du tableau des tarifs, le Conseil municipal procède au vote.

Résultat du vote :

- Pour : 15
- Contre : 0
- Abstention : 0

La délibération est adoptée.

5. Recours à l'emprunt - Consultation d'établissements bancaires

Monsieur le Maire informe le Conseil que les éléments financiers nécessaires à l'examen de cette question ne sont pas encore réunis.

Ce point est donc retiré de l'ordre du jour et sera présenté lors d'une prochaine séance du Conseil municipal, envisagée le 7 juillet 2026.

Fin des délibérations

Compte rendu des décisions du Maire

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'aucune décision n'a été prise au titre des délégations qui lui sont consenties depuis la dernière séance.

Communications du Maire

Monsieur le Maire porte à la connaissance du Conseil les informations suivantes :

- La fête du village aura lieu le 27 juin sur le thème du cinéma. Les habitants sont invités à s'inscrire pour le repas du soir et les planches apéritives avant le 21 juin.
- Les bacheliers de la commune sont invités à s'inscrire en mairie, munis d'un justificatif de domicile et de leur relevé de notes, afin de participer à la cérémonie de récompense organisée en septembre.
- Les habitants sont invités à participer à la vie communale :
 - Conseil des jeunes (pour les jeunes nés entre 2010 et 2017) ;
 - Comité des fêtes ;
 - Référents de quartier, chargés de relayer les informations entre les habitants et la municipalité.
- Les travaux d'aménagement de la mare débuteront prochainement. Ils comprendront notamment des travaux de terrassement, le nivellement du terrain, l'apport de terre, le lissage des ornières ainsi que la création d'un espace destiné aux conteneurs.
- Le sondage relatif à la mise en place d'une navette vers la gare a recueilli environ 90 réponses.
- Un rappel est effectué concernant la lutte contre les chenilles processionnaires du pin et du chêne. Les propriétaires sont invités à faire intervenir des professionnels afin de traiter les nids dans les meilleurs délais. Il est également demandé de signaler les nids de frelons asiatiques.
- Le vide-greniers communal se déroulera le 27 septembre. Les inscriptions sont disponibles sur le site internet de la commune.
- La fermeture définitive du réseau cuivre est annoncée pour décembre 2026. Les habitants sont invités à effectuer leur raccordement à la fibre optique avant cette échéance.

Informations et questions diverses des élus

Les élus évoquent plusieurs sujets :

- Les travaux d'enfouissement des réseaux électriques réalisés par Enedis entre la rue du Long des Bois et la rue de Châtillon ;
- L'avancement du projet de restauration du monument aux morts, dans l'attente d'une subvention, avec l'objectif d'une réalisation avant les commémorations du 11 novembre.

La retransmission en direct est alors interrompue.

Plus aucune question n'étant soulevée, Monsieur le Maire lève la séance à **21 h 33**.

Le Maire,

La Secrétaire de séance.


